

Je le répète, monsieur l'Orateur, il nous faudra, face à ce bill, examiner un grand nombre de questions restées sans réponse jusqu'à présent et qui devront être discutées au comité. Lorsque le ministre et ses collaborateurs comparaitront devant le comité, le ministre pourra nous dire s'il est disposé à confier l'examen des questions soulevées au cours du débat d'aujourd'hui à une commission d'étude. En conclusion, je voudrais soulever un point qui ne concerne peut-être pas directement le bill à l'étude mais que l'on ne saurait négliger lorsqu'on examine les possibilités de mise en valeur de l'énergie électrique. Il y a dans le Nord de nombreux paysages magnifiques qui sont l'objet de conflits entre les promoteurs et les protecteurs de la nature. Je vous en donne un exemple. Nous avons vu quelle agitation a soulevée un organisme du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en déclarant qu'une région de la rive est du Grand lac des Esclaves pourrait servir de site à un parc national, alors qu'un deuxième organisme du ministère, la Commission d'énergie du Nord canadien, venait de terminer une étude coûteuse de l'aménagement électrique de la rivière Lockhart. J'ai visité la Nahanni-Sud, l'une des régions où pourrait éclater un conflit de ce genre. J'espère que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prendra une décision qui tiendra compte des intérêts de toutes les parties en cause, en vue de la création d'un parc national dans cette région absolument magnifique. C'est presque la seule région du Canada où coule une rivière à l'état sauvage.

J'exhorte le ministre et son secrétaire parlementaire à écouter les propositions que feront les députés au cours des délibérations du comité sur ce bill.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, des commentaires du député du Yukon (M. Nielsen) et du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), il ressort que ce bill n'aborde pas les problèmes de l'expansion du Nord, notamment celui de l'énergie, avec toute l'ampleur qu'exige la situation. Voilà pourquoi je désire participer au débat à ce moment-ci.

• (5.10 p.m.)

Je crois que l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a proposé une solution au dilemme devant lequel ces deux honorables représentants, avec leur souci particulier du Nord canadien, se trouvent actuellement. Elle fournit le moyen de renvoyer la question au comité de la Chambre. On pourrait par ailleurs trouver de meilleures solutions à la question de l'énergie à ce stade très critique de tout le programme de mise en valeur du Nord.

Comme l'ont signalé les porte-parole au cours des discussions sur la procédure cet après-midi, notre ancien Règlement nous permettait de débattre en préliminaire les propositions du gouvernement à l'étape des résolutions. Le Parlement pouvait automatiquement se servir de ce mécanisme utile. Bien que nous ayons allégé les procédures au point où la participation des simples députés est considérablement restreinte, voire parfois même impossible, pour une question de l'importance de celle-ci, nous ferions bien d'adopter, je crois, la solution constructive proposée par l'honorable député du Yukon.

Je suis déçu, tout comme le député du Yukon, que le ministre ne soit pas là cet après-midi. Nous avons bien trop peu l'occasion d'examiner les problèmes de la mise en valeur du Nord ainsi que ses perspectives. Il y a beaucoup à dire à cet égard, étant donné l'évolution qui s'est produite tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest au cours de la dernière décennie. L'absence du ministre cet après-midi, alors qu'on débat un sujet d'une telle priorité, indique peut-être que lui non plus ne se réjouit pas tellement des dispositions que prévoit le bill dont nous sommes saisis.

Sans aucun doute, la question de l'énergie est fondamentale pour la mise en valeur du Nord. L'enquête approfondie recommandée par le député des Territoires du Nord-Ouest a trop tardé à cet égard. Moi qui ai exercé des fonctions au Nord canadien pendant une période importante de l'expansion de ce ministère, je sais que nous y considérons l'énergie comme essentielle, étant donné que le potentiel principal pour le développement du Nord canadien réside dans ses ressources. L'exploitation des richesses naturelles qui, comme nous le savons, existent en abondance, fera largement appel au potentiel d'énergie électrique de cette région. Et surtout, il exigera beaucoup d'énergie hydro-électrique. On trouve, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, bien des endroits où le potentiel d'énergie hydro-électrique est considérable.

Le député du Yukon a décrit, dans les grandes lignes, l'évolution graduelle, si je puis dire, des fonctions de l'organisme appelé la Commission d'énergie du Nord canadien. J'aimerais ajouter à cette description. La CENC a servi ailleurs au Canada où le gouvernement fédéral s'est occupé d'aménagements hydro-électriques pour favoriser la mise en valeur des ressources naturelles. Je songe à Terre-Neuve et aux provinces atlantiques, entre autres. Comme le député du Yukon l'a signalé, il y a lieu de noter que la Commission, lorsqu'elle fut créée en 1948, s'appelait la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest. C'est là que le besoin devenait pressant pour le secteur public de fournir de l'énergie aux régions isolées, car l'entreprise privée ne s'était pas encore introduite dans cette partie du Nord canadien.

C'était la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, nom qu'elle portait à l'époque, qui s'est établie au Yukon en 1950. En 1956, elle s'est appelée la Commission d'énergie du Nord canadien. Une autre modification a été effectuée en 1958 dans l'intérêt de la Commission. La chose s'est produite lors de l'adoption de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. La Commission d'énergie du Nord canadien, comme je l'ai déjà signalé, était l'organisme fédéral chargé d'apporter des avantages appréciables au Nouveau-Brunswick. J'ai remarqué que l'ancien premier ministre de cette province, le député de Carleton-Charlotte (M. Flemming), a approuvé d'un sourire lorsque j'ai mentionné l'assistance alors fournie à sa province. Cette aide s'étendait également au projet de la Baie d'Espoir qui est maintenant devenu à Terre-Neuve une réalité qui stimule sensiblement l'application du programme d'expansion de la région.